

PROGRAMME 2022 DES ANIMATIONS OFFERTES AUX SENIORS ROQUEBRUNOIS

Date de la manifestation	Nom de la manifestation	Lieu de la manifestation	Dates d'inscription
Dimanche 20 mars	THE DANSANT	salle de la Batterie aux Issambres	du 07 au 15 mars
Mardi 05 avril	SPECTACLE DE PAQUES	salle Robert Manuel aux Issambres	du 07 au 18 mars
Dimanche 15 mai	THE DANSANT	salle des associations à la Bouverie	du 25 avril au 04 mai
Jeudi 19 mai	sortie d'une journée	à VALLAURIS	du 25 avril au 04 mai
Jeudi 16 juin	sortie d'une journée	en CAMARGUE	du 30 mai au 08 juin
Dimanche 26 juin	THE DANSANT	salle de la Batterie aux Issambres	du 30 mai au 08 juin
Jeudi 15 septembre	sortie d'une journée	en PROVENCE VERTE	du 29 août au 07 septembre
Dimanche 25 septembre	THE DANSANT	salle de la Batterie aux Issambres	du 29 août au 07 septembre
Vendredi 14 octobre	sortie d'une journée	au marché de VINTIMILLE	du 26 septembre au 05 octobre
Dimanche 23 octobre	THE DANSANT	salle des associations à la Bouverie	du 26 septembre au 05 octobre
Dimanche 27 novembre	THE DANSANT	salle Molière au Village	du 31 octobre au 09 novembre
Jeudi 08 décembre	SPECTACLE DE NOEL	salle Robert Manuel aux Issambres	du 02 au 14 novembre
Mardi 13 et mercredi 14 décembre	distribution des COLIS DE NOËL	au C.C.A.S. et dans les mairies annexes	du 17 octobre au 04 novembre

➤ **L'animatrice du C.C.A.S. propose aux seniors roquebrunois :**

- Le matin, du lundi au vendredi, un transport gratuit en minibus sur le territoire de l'agglomération
- L'après-midi, de 13h30 à 17h, elle organise des ateliers récréatifs :
 - Au village : lundi et vendredi – salle Georgette Florent
 - Aux Issambres : mardi – salle de la Batterie
 - A la Bouverie : jeudi – salle des associations

Pour tout renseignement, vous pouvez la contacter au 06.84.27.98.54

➤ **La semaine « Bleue » dédiée aux seniors** sur le plan national se déroule habituellement début octobre. Un programme d'animations sera proposé dès que les dates officielles seront connues

➤ **Les couples mariés en 1972, 1962 et 1952 souhaitant fêter leur « anniversaire de mariage »** peuvent se faire inscrire auprès du C.C.A.S. ou dans les mairies annexes avec leur livret de famille et un justificatif de domicile. Une cérémonie sera organisée en mairie d'honneur en fin d'année 2022.